

## Note d'information à l'attention des prescripteurs

**Suite à l'arrêté du 15/12/2016, relatif à « La liste des examens réputés urgents», les modalités de rendu de résultats réputés urgents sont formalisées dans le tableau ci-dessous**

<b>Paramètres</b>	<b>Plateau urgence</b>	<b>Plateau technique</b>	<b>Site périphérique</b>
<b>Troponine</b> <b>DDimères</b> <b>Numération sanguine</b> <b>Paludisme</b>	<b>4H</b>	<b>4H</b>	<b>8H</b>
Dosages hormonaux pour les stim en PMA (cf. C1 PMA INS 01)			

Notion d'urgence rattachée à la notion de signes cliniques et de voyage (pour le paludisme)